

La présente décision affichée le 13/03/2018 et transmise au représentant de l'Etat le 13/03/2018 est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL

Accusé de réception en préfeture 018 041-20046050-20180312-20180312-9-DE Date de télétransmission : 13/03/2018 Date de réception préfecture : 13/03/2018

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-huit, le 12 mars, à 14h30,

le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois, sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 2 mars 2018

Présents: (29)

Collège Région : Claude GREFF, Pierre COMMANDEUR

<u>Collège Département de Loir-et-Cher</u> : Catherine LHERITIER, Jean-Marie JANSSENS, Bernard PILLEFER,

Collège Département d'Indre-et-Loire: Jocelyne COCHIN, Sylvie GINER,

<u>Collège EPCI 41</u>: François BORDE, Philippe MERCIER, Jean-François MEZILLE, Didier TARQUIS, Michel BEAUMONT, Laurent ALLANIC, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Raphaël HOUGNON, Hubert AZEMARD, Bernard GIRAULT,

<u>Collège EPCI 37</u>: Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Jean-Marie VANNIER, Marc HAMON, Pierre DOURTHE, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Jocelyn GARCONNET

Absents: (25)

Collège Région: Sabrina HAMADI, Pascal USSEGLIO,

Collège Département de Loir-et-Cher: Nicolas PERRUCHOT, Pascal BIOULAC,

<u>Collège Département d'Indre-et-Loire :</u> Isabelle RAIMOND-PAVERO, Martine CHAIGNEAU, Pierre LOUAULT,

<u>Collège EPCI 41</u>: Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Michel BIGUIER, André BOISSONNET, Roland BINGLER, Joël DEBUIGNE, Nathalie MATHIEU, Éric MARTELLIERE,

<u>Collège EPCI 37 : Jean Claude OMONT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Olivier VIÉMONT, Michel CHEVET, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON</u>

Personnes ayant donné pouvoir : (12)

Nicolas PERRUCHOT à Bernard PILLEFER, Pascal BIOULAC à Jean-Marie JANSSENS, Pierre LOUAULT à Jean-Pierre GASCHET, Stéphane BAUDU à Catherine LHÉRITIER, Jean GASIGLIA à François BORDE, Bernard BONHOMME à Philippe MERCIER, André BOISSONNET à Jean-François MEZILLE, Joël DEBUIGNE à Laurent ALLANIC, Jean-Claude OMONT à Jocelyne COCHIN, Christian PIMBERT à Thierry BRUNET, Jean-Serge HURTEVENT à Sylvie GINER, Éric MARTELLIERE à BERNARD GIRAULT

Pour: 41 (73 voix) Contre: 0 (0 voix) Abstentions: 0 (0 voix)

Délibération 9. Actualisation du tableau des emplois du SMO

Les créations et suppressions d'emplois permanents du SMO Val de Loire Numériques sont établies comme suit :

Création / suppression	date	cadre d'emploi	fonctions	temps C/ NC	observations	
suppression	01/03/2017	adjoint administratif	assistante	С	avancement de grade	
création	01/01/2017	adjoint administratif principal 2ème classe	assistante	С	reclassement PPCR	
création	01/07/2018	technicien	chargé d'affaires	С	création de poste	
création	01/07/2018	technicien	chargé d'affaires	С	création de poste	

Elles sont le résultat de régularisations et des créations de postes proposées en délibération n°8.

Les tableaux des emplois constitués au 1er janvier 2018 sont donc les suivants :

Tableau des emplois permanents en équivalent temps plein (ETP) au 1er janvier 2018

filière	cat.	cadre d'emploi	grade	emploi budgétaire	emplois pourvus		
					temps complet	temps incomplet	total
emploi fonctionnel	Α	DGS	DGS	1	1		1
filière technique	Α	Ingénieurs territoriaux	ingénieur principal	1	1		1
filière technique	Α	Ingénieurs territoriaux	ingénieurs (contractuels)	2	2		2
filière administrative	Α	Attachés territoriaux	attachées	2	2		2
filière administrative	С	Adjoints administratifs territoriaux	adjointe administrative principale de 2ème classe	1	1		1
filière administrative	С	Adjoints administratifs territoriaux	adjointe administrative (contractuelle)	1	0		0

Et seraient les suivants au 1er juillet 2018 :

Tableau des emplois permanents en équivalent temps plein (ETP) au 1er juin 2018

filière	cat.	cadre d'emploi	grade	emploi budgétaire	emplois pourvus		
					temps complet	temps incomplet	total
emploi fonctionnel	Α	DGS	DGS	1	1		1
filière technique	Α	Ingénieurs territoriaux	ingénieur principal	1	1		1
filière technique	Α	Ingénieurs territoriaux	ingénieurs (contractuels)	2	2		2
filière technique	Α	Techniciens territoriaux	techniciens	2	0		0
filière administrative	Α	Attachés territoriaux	attachées	2	2		2
filière administrative	C	Adjoints administratifs territoriaux	adjointe administrative principale de 2ème classe	1	1		1
filière administrative	C	Adjoints administratifs territoriaux	adjointe administrative (contractuelle)	1	1		1

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

 ${
m Vu}$ la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

<u>Article 1</u> – Sont actées les créations et suppressions d'emplois permanents du SMO Val de Loire Numérique présentées ci-dessus.

<u>Article 2</u> – Les tableaux des emplois permanents et non permanents au 1^{er} janvier 2018 est arrêté comme présenté ci-dessus.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

